

DECRET N° 82-321 du 29 Septembre 1982

portant nomination du Camarade
Sébastien AGBOTON en qualité de
Directeur de l'Inspection et de la
Méthodologie au Ministère des Enseignements
Maternel et de Base.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 22 septembre 1982 ;

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Sébastien AGBOTON est nommé Directeur de l'Inspection et de la Méthodologie au Ministère des Enseignements Maternel et de Base.

Article 2. - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions Antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 29 Septembre 1982
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Pour le Ministre des
Finances absent, le Ministre
de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
chargé de l'intérim,

Mathieu KEREKOU

Armand MONTEIRO

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 6 CPC 6 PPC 2 SGG 4 MF-MEMB 8
Autres Ministères 40 DPE- DLC-INSAE 6 SPD 2 IGE 4 DCCT-ONEPI-GDE
CHANC 3 DB-DCF-DSDV-TRESOR-DI 20 DPE AU MTAS 4 BCP 1 UNB-FASJEP-
BN-DAN 8 INTERESS 1 PREFETS 6 DIRECTIONS PROVINCIALES DE L'EN-
SEIGNEMENT 6X2 = 12 JORPB 1.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-320 du 23 Septembre 1982

chargeant le Camarade Amidou BABA MOUSSA, Ministre de l'Information et de la Propagande, de l'intérim du Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pour compter du 22 Septembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité permanent ;

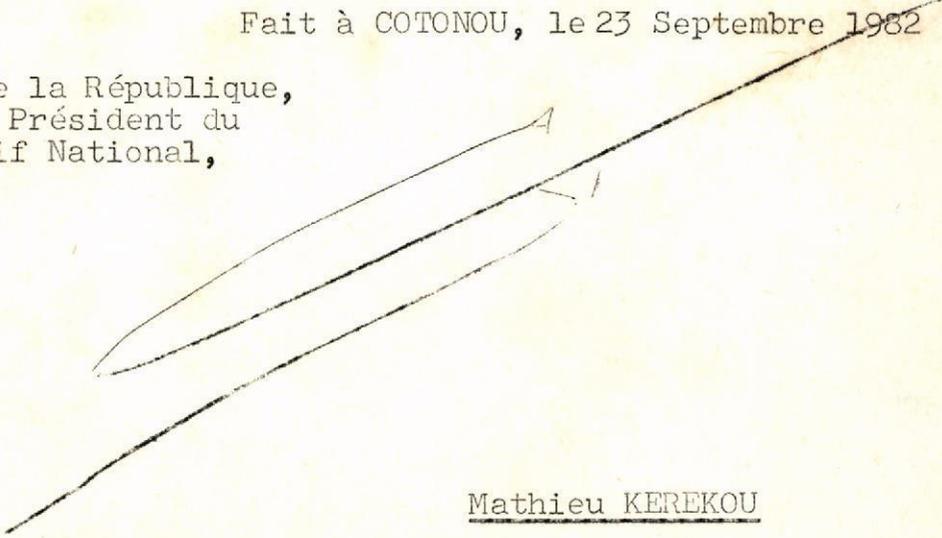
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 22 Septembre 1982, le Camarade Amidou BABA-MOUSSA, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 23 Septembre 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MPSAE-MIP 6 autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI Gde-Chan. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Prefets 6 JORPB 4.-